

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20230908

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Montaillé en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation
19 septembre 2023

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHÉRON Michel, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GUIBERT Aris, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHÉ Jacques, LEBERT Philippe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. VICTOR Thierry, membre suppléant.

Date d'affichage
19 septembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 32

Votants : 37

Étaient excusés :

M. DARROY Claude donne pouvoir à LEBERT Philippe

M. FOUCAULT Yves

M. GRÉMILLON Patrick

M. LEDIEU Christophe donne pouvoir à DAVID Isabelle

M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à FLAMENT Dominique

M. MORIN Sébastien

M. PİTOU Jean-Philippe donne pouvoir à GUIBERT Aris

M. POTTIER Louis

Mme BRIGANT Nicole donne pouvoir à STERBA Éléonora

Mme MERCIER Nadine remplacée par son suppléant VICTOR Thierry

Mme RENARD Candy

Madame JUMERT Annie est nommée secrétaire de séance.

OBJET :

OPAH

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment la compétence Politique du logement et cadre de vie,

Vu la délibération n°20180903 du 27 septembre 2018 considérant d'intérêt communautaire les Opérations d'Amélioration de l'Habitat,

Vu la délibération n°20210328 du 25 mars 2021 relative aux aides propres attribuées par la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille,

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, des dossiers de demande de subvention, concernant des travaux de « maintien à domicile » ont été déposés à la Communauté de Communes au mois de septembre :

	Montant HT des travaux subventionnés	Montant total des aides publiques (hors CCVBA)		Montant subvention CCVBA	Reste à charge pour le propriétaire (HT)
Madame Françoise REMY	5 020.74 €	2 510.37 €	50 %	500 €	2 010.37 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **OCTROIE** les subventions au profit des administrés précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- **VALIDE** le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées au particulier désigné dès lors que ce dernier présentera l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement de la subvention accordée
- **AUTORISE** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 septembre 2023

Le Président,

Michel LEROY

*COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS*